

Restauration Scolaire — Collège Nicolas Robert

ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027

À CONSERVER PAR LA FAMILLE

Ce document présente les modalités d'inscription, les tarifs et les conditions d'accès au service de restauration du collège Nicolas Robert pour l'année scolaire 2026/2027.

Demi-pensionnaire 4 jours

4 déjeuners par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Paiement forfaitaire trimestriel, que les repas soient consommés ou non.

Externe au ticket

Accès occasionnel au self : 1 à 2 jours par semaine selon l'emploi du temps, sur des jours prédéfinis en amont avec le service de gestion.

Externe

L'élève rentre déjeuner à domicile. Aucune prestation de restauration n'est incluse.

Changement de régime en cours d'année

L'inscription en demi-pension est valable pour l'année scolaire entière. Il est toutefois possible de passer au régime externe, sous conditions :

- La demande doit être formulée **par écrit** et déposée à l'intendance.
- Au plus tard **48 heures avant la fin du trimestre en cours**. Aucun
- changement n'est possible **en cours de trimestre** : tout trimestre entamé est dû.



Exemple : pour passer externe au 2e trimestre (janvier/mars), adressez votre courrier au plus tard 2 jours avant la fin du 1er trimestre (soit le 17 décembre).

Périodes de facturation

1er trimestre

01 sept. 2026 → 19 déc. 2026

2e trimestre

04 janv. 2027 → 31 mars 2027

3e trimestre

01 avr. 2027 → 03 juil. 2027

Tarifs, Paiement et Aides

217,80€

Forfait 1er trimestre 2026-2027

Tarif sept./déc. 2026 fixé par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir. Les tarifs 2027 seront communiqués en octobre 2026.

4,40€

Repas au ticket

Prix unitaire d'un repas pour les externes au ticket. La carte self doit être maintenue suffisamment approvisionnée.

Modalités de paiement

Les forfaits de demi-pension peuvent être réglés selon plusieurs modes :

→ Prélèvement automatique (recommandé)

Échelonnement automatique en 3 échéances par trimestre, sans démarche supplémentaire. Le mandat reste valable pendant toute la scolarité.

→ Télépaiement en ligne

Via EduConnect, accessible à tout moment depuis votre espace famille.
<https://educonnect.education.gouv.fr/>

→ Virement bancaire / Espèces/ Chèque

Exceptionnellement acceptés. Sans prélèvement, la facture est à régler dans les **30 jours** suivant réception.

Échéances du prélèvement


Trimestre	Échéances
1er (sept./déc.)	05/11 — 05/12 — 05/01
2e (janv./mars)	05/02 — 05/03 — 05/04
3e (avr./juil.)	05/05 — 05/06 — 05/07

- ❑ Tout changement de compte bancaire nécessite un nouveau mandat de prélèvement accompagné d'un RIB, à adresser au service intendance ou à l'agence comptable du lycée Édouard Branly à Dreux.

Remises et aides sociales

Conformément au règlement intérieur du Conseil Départemental, des remises sont accordées en cas de fermeture du restaurant, de stage, de séjour pédagogique ou de maladie (≥ 5 jours consécutifs justifiés par un certificat médical).

Le collège dispose également de **fonds sociaux** pour les familles en difficulté — dossier à retirer et retourner au secrétariat de gestion.

 Pour toute question relative à la restauration scolaire, contactez le **service de gestion du collège Nicolas Robert**.